

CHAPITRE XXXIII.

La société St-Jean-Baptiste aux Trois-Pistoles devancée par la Société de Colonisation.

En 1869, M. Napoléon Rioux, que l'on trouve toujours en avant lorsqu'il s'agit de question d'intérêt local, voulut fonder une société de colonisation afin d'aider au défrichement des terres en arrière de la paroisse des Trois-Pistoles. M. Théberge, remplaçant Mr. le curé Gagnon alors à Rome, convoqua une assemblée à la sacristie, où les bases de l'association furent jetées séance tenante. M. Napoléon Rioux, aidé du notaire Michaud, se mit à lever des souscriptions qui atteignirent vite le chiffre de \$300 00. La société était fondée et il ne lui manquait plus que d'être mise en loi pour avoir droit à une allocation du Gouvernement.